

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1973)
Heft: 212

Artikel: Signatures à la demande
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1027489>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Nomination à la radio: le « bon bord »

On est du « bon bord » ou on ne l'est pas. M. Bernard Nicod l'est : il postulait la charge de directeur des programmes de la Radio romande, satisfaction lui a été donnée. M. Paul Vallotton, qui lui n'est pas du bon bord, brigait le même poste que M. Nicod, par ailleurs son subordonné : il a fini, après une nuit de réflexion, par accepter la fonction de directeur de la coordination et de l'harmonisation des programmes de la radiodiffusion et de la télévision, pour rester « au service des auditeurs et des téléspectateurs dans un domaine qui lui est familier ». Avis aux amateurs. La démonstration est d'autant plus nette que, pour en arriver là, il a fallu :

1. Eviter que, à l'occasion de la réorganisation des sphères directoriales de la radio et de la télévision romandes, les postes vacants soient mis au concours publiquement. Prétexte officiel : la complexité du cahier des charges, et l'abondance des candidatures valables au sein même de la SSR...

2. Noyauter le « groupe de travail » chargé de la sélection préalable des candidats (cf. DP 211) jusqu'à évincer la gauche et tout autre représentant de l'opinion au profit exclusif des partis politiques de centre-droite. Prétexte officiel : les sept politiciens, libéraux, démocrates-chrétiens et radicaux, choisis pour cette mission de confiance sont connus pour leur sens des responsabilités.

3. Ignorer la prise de position ferme en faveur de M. Paul Vallotton de la majeure partie des cadres de la radio, ainsi que de plus de cent journalistes ou membres du personnel des studios de Lausanne et Genève. Des retombées parmi d'autres : M. Nicod, après avoir déclaré qu'il ne se présenterait pas contre M. Vallotton, louvoie et se rétracte à l'indignation de ses collègues de travail dupés ; la voix du délégué du

personnel de la radio, de délibérative comme prévu, devient consultative lors des votes finaux. Prétexte officiel : responsable des informations nationales, M. Nicod est plus qualifié que tout autre pour développer l'actualité régionale et suisse à Sottens ; un avis largement contesté parmi les journalistes de La Sallaz, signataires du « manifeste Vallotton ».

4. Tenir le comité directeur de la Société romande de radio et de télévision (SRTR), seul habilité à prendre la décision finale, dans l'ignorance des antécédents des candidats pré-sélectionnés (pas même un curriculum vitae !) et de l'importance exacte des nouvelles fonctions créées (cf. les contours flous du poste de M. Vallotton). Ce, sans tenir compte des vœux émis dès octobre 1972 au sein de ce cénacle.

5. Imposer, manœuvre radicale de dernière heure, un vote global du comité directeur sur les six postes vacants (l'unanimité s'étant faite sur le seul René Schenker) allant du directeur de la radio au responsable du service de presse. Un scandale, si l'on sait que « les carottes étaient cuites » avant que l'on ait entamé la discussion-marathon de trois heures sur la direction de la radio.

Acquise au bout de cet itinéraire tortueux, la nomination de M. Bernard Nicod a dû paraître une récompense bien douce aux amis de MM. Jeanerret et Pradervand (désavoués, une fois n'est pas coutume, par « 24 Heures »). Elle est en réalité le reflet d'un état de fait inadmissible : repenser l'équilibre, la constitution du comité directeur de la SRTR, réévaluer les tâches et la composition du groupe de travail chargé de l'examen des candidatures, briser le cercle de ces amicales de responsables qui disposent des moyens de communication de masse, comptent aujourd'hui parmi les tâches urgentes de la SSR.

Qu'un parti politique puisse intervenir de cette façon, à ce niveau, à la SRTR, aura terni l'image de la radio. Plus grave encore : l'indépendance

des gens de micro paraît fragile sous la houlette de M. Bernard Nicod, au moment où, pour suivre les recommandations du rapport Hayeck, radio et télévision trouvent des structures administratives communes.

Le ton mesuré du personnel

Dans un communiqué mesuré, le personnel des studios de Genève et Lausanne, toutes rivalités de stations disparues, déplorait lundi passé les « manœuvres, pressions et menaces » qui ont entouré ces nominations, appelait la SSR à une loyauté réciproque, et réclamait sa participation au sein des comités directeurs de la SSR. Résignation ou modération ? Ce ton était en tout cas bienvenu au moment où le nouvel article constitutionnel sur la radio et la télévision est soumis à consultation. Le développement de la participation au sein de la SSR par l'entremise des associations de personnel constituées, pourrait en effet devenir une des clefs de la situation. Il reste que l'assainissement du climat quotidien des studios est l'enjeu principal de ces prochains mois. Première étape : les rocares importantes dans la rédaction rendues nécessaires par les promotions de MM. Nicod et Vallotton.

Signatures à la demande

Dès qu'un titre devient défense corporative, l'abus est à la porte; ça se monnaie. Voici la petite annonce publiée dans « 24 Heures » du mercredi 3 janvier (page 24) :

Signatures

plans et dossiers de
construction Vaud et
Fribourg.

Honoraires spéciaux.

Tél. (029) 5 23 81.